

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017**

L'an deux mil dix sept, le vingt huit mars , le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 14*

**Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Catherine REAULT ; Lionel FIAT ; Céline BERNIGAUD ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Jean-Paul BELLIN**  
**Procurations : Sandrine GAYET à Bernard MICHON**  
**Laurence LEROUX à Coralie BOURDELAIN**  
**Stéphane MASTROPIETRO à Thierry MAZILLE**  
**Alain GUIMET à Frédéric GEROMIN**  
**Absents : Christelle DEROUET**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 21 mars 2017

Séance ouverte à 20h30

Séance ouverte à 20 h

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a reçu des questions de la part de M. Fiat, mais pas dans le délai légal. Pour cette fois, il répond à ses demandes mais précise que dorénavant si les questions ne sont pas adressées dans le délai légal, elles ne seront pas traitées.

Questions :

Délibération du 11 janvier 2017 concernant le contrat de prêt public local de 550.000 € : pourquoi n'était-il pas à l'ordre du jour ?

Réponse :

**M. le Maire répond qu'il a demandé en début de conseil du 11/01/17 si l'assemblée était d'accord pour la mettre en questions diverses, ceci car les délais impartis pour signer la demande de prêt étaient très courts, ce qui a été accepté par l'assemblée.**

Que veut dire l'astérisque après le 0 du 0\*% ? :

**Il s'agit vraisemblablement d'une erreur de frappe, rien n'a été trouvé dans la demande de prêt.**

Les intérêts de ce prêt sont-ils vraiment de 0 % sur 25 ans ?

**Oui, c'est l'Etat qui prend en charge les intérêts, ceci pour relancer l'économie.**

**Malheureusement, pour information, ce prêt à taux 0 % nous a été refusé car notre dossier ne répond pas complètement aux critères de sélection.**

J'ai entendu plusieurs fois qu'il y avait des mesures de bruit faites par rapport aux cloches, pourrais-je obtenir ce rapport de mesures de bruit ? Quels sont les résultats et qui a payé ces mesures.

**Des mesures ont été enregistrées avec le matériel prêté par l'Agence Régionale de Santé. Les résultats ont été dépouillés par l'A.R.S. qui nous a ensuite fait parvenir son rapport, tout cela gratuitement. Le secrétariat les mettra à la disposition de M. Fiat. En revanche, ce dossier est clos.**

n° délibération	objet de la délibération	VOTE	Adoption
1	Vote du compte de gestion 2016	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
1 B	Vote du compte de gestion 2016 eau et assainissement	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
2	Vote du compte administratif communal 2016	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
2 B	Vote du compte administratif eau et assainissement 2016	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
3	Affectation des résultats budget principal	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
3 B	Affectation des résultats budget eau et assainissement	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
4	Vote des 3 taxes	pour contre abstention NPPP	10 4 0 0
5	Vote du budget primitif communal 2017	pour contre abstention NPPP	10 0 3 1
5 B	Vote du budget primitif eau et assainissement 2017	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0
6	Modification statutaire n° 13 de la communauté de communes du Grésivaudan – communautarisation de la station des 7 Laux	pour contre abstention NPPP	13 0 1 0
7	Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation entre le CDG 38 et la commune de Revel	pour contre abstention NPPP	14 0 0 0

Séance levée à 21h45